

Avenue Franklin Roosevelt 208
1050 Bruxelles

Objet : Acte authentique du lot '2ème'.

Maître,

Nous accusons réception de votre courrier du 27-11-2023 dont le contenu a retenu notre meilleure attention.

En vertu de l'article 577-11 du Code Civil, nous vous invitons à prendre connaissance des réponses à vos différentes questions.

1. art. 577-11 §1, 1° / Fonds de roulement et Fonds de réserve (2ème)

Lot	Fonds de roulement	Date	Montant total	Quotités totales	Quotités	Montant
2ème	Fonds de roulement	18-12-2023	13.699,98 €	700	100	1.957,14 €
2ème	Total lot	18-12-2023				1.957,14 €
	Total copropriétaire	18-12-2023				1.957,14 €
	Fonds de roulement	18-12-2023	13.699,98 €			13.699,98 €

Lot	Fonds	Date	Montant total	Quotités totales	Quotités	Montant
2ème	Fonds de réserve général	18-12-2023	7.053,62 €	700	100	1.007,66 €
2ème	Fonds de réserve ascenseur	18-12-2023	33.600,00 €	700	100	4.800,00 €
2ème	Total lot	18-12-2023				5.807,66 €
	Total copropriétaire	18-12-2023				5.807,66 €

2. art. 577-11 §1, 2° / Arriérés dus par le cédant à ce jour
(sous réserve du décompte final)

3. art. 577-11 §1, 3° / Situation des appels de fonds de réserve

Montant du lot pour le fonds de réserve : 1007,66 €.

4. art. 577-11 §1, 4° / Procédure judiciaire en cours

Aucune

5. art. 577-11 §1, 5° / Procès-verbaux et décomptes de charge

Nous joignons à la présente une copie des trois derniers procès-verbaux des assemblées générales contenant des décisions actuellement toujours en vigueur et une copie des deux derniers décomptes de charges.

6. art. 577-11 §1, 6° / Bilan

Nous vous joignons copie du dernier bilan approuvé par l'assemblée générale de l'association des copropriétaires.

7. art. 577-11 §2, 1° / Dépenses d'entretien de réparation et réfection

Voir décisions procès verbal

/ Charge ordinaire et contrat d'entretien

Nous joignons à la présente une copie du bilan en cours

8. art.577-11§2,3° / Frais liés à l'acquisition de partie communes

Aucun

Informations complémentaires :

- A. Transmission d'information concernant la vente reprise sous rubrique : Aucune
- B. Dossier DIU : Aucun
- C. Période de la prochaine assemblée :
- D. Date de la dernière assemblée :
- E. Contenance citerne :

Le fonds de roulement, soit 1957,14 €(si entièrement provisionné) sera défalqué du décompte de fin d'exercice incluant d'éventuels décomptes de chauffage et/ou de consommation d'eau et diminué des provisions payées, et sera demandé à l'acheteur.

Auriez-vous l'obligeance de retenir le montant échu à ce jour de _____ sur le produit de la vente et de le virer à l'ordre du compte de l'ACP University n° **BE06 0016 3440 3722**. Si les sommes dues devaient être payées entretemps, nous ne manquerons pas de vous en avertir
Nous rappelons qu'il appartient aux occupants (entrant et sortant) de faire procéder (s'il y a lieu) aux relevés contradictoires des compteurs de passage d'électricité, d'eau et calorimètres.

Pour votre parfaite information, une copie de la présente (sans annexe) est envoyée au propriétaire. Les frais de dossier s'élèvent à 180 € et seront facturés au cédant dans son décompte. Toute copie supplémentaire sera facturée à 50 € conformément à l'art. 577

Nous restons à votre entière disposition pour tout renseignement complémentaire et vous prions d'agréer, Maître, nos plus respectueuses salutations.

Fait à BRUXELLES le 18-12-2023